

Déclarations mensuelles du mois de mars 2023 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/06/2023

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de mars 2023, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM		Stokvis Nord Afrique	TGCC
		Casablanca	Paris		
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité					
Date de démarrage du programme	15/07/2022	16/05/2022		16/09/2021	23/02/2023
Date d'échéance du programme	15/01/2024	15/11/2023		15/03/2023	23/08/2024
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)		459 758 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 581 992 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)
Cours maximum d'achat	351 MAD	185 MAD		20 MAD	200 MAD
Cours minimum de vente	189 MAD	97 MAD		8 MAD	110 MAD
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité					
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	141.872	277.200	68.022	394.044	1.813
	0,070%	345.222 0,039%			
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	244.406 (214 664 dans le cadre du CL)	92.431 (53 900 dans le cadre du CL)	1.129	0	11.924 (9 606 dans le cadre du CL)
Cours moyen pondéré à l'achat	234,35 MAD	86,77 MAD	8,94 €	–	122,78 MAD
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	68.177 (66 746 dans le cadre du CL)	0 (0 dans le cadre du CL)	3.395	0	517 (517 dans le cadre du CL)
Cours moyen pondéré à la vente	234,76 MAD	–	8,89 €	–	126,95 MAD
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	318.101	369.631	65.756	394.044	13.220
	0,156%	435.387 0,050%			

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité